

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 8 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 4 Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Audrey VANHOOREN, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Corinne PANATIER

PROCURATION : Audrey VANHOOREN à Marc CANTON, Francine BOURDA à Marie-Françoise CAPELANI, Olivier CHARRET à Alexandre LARRUHAT, Corinne PANATIER à Michel AURIGNAC

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2022-53 : Subvention aux Associations 2022

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de deux associations :

- les Conscrits 2004 pour l'organisation des fêtes patronales
- le Vélo Club Nayais pour l'organisation des courses cyclistes qui se sont déroulées en 2022 sur le territoire assonnais.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Les Conscrits 2004	150 €
Vélo Club Nayais	400 €
Total	550 €

PRECISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2022

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

